

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

Fédération des Producteurs de Légumes de France - Soutien à l'activité agricole - 54^{ème} "Congrès des Producteurs de Légumes" et 13^{ème} manifestation "Les Légumes dans la Ville" - Subvention - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son Agenda 21 et de l'axe 8 de sa politique Nature « Œuvrer pour une agriculture urbaine », la Communauté Urbaine a souhaité poursuivre des actions pour la valorisation de l'activité agricole périurbaine au sein de son territoire. Elle a notamment établi un partenariat avec la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FRCIVAM).

Les producteurs de légumes ont créé, en 1946, la Fédération des « Producteurs de Légumes » qui est devenue, en 2008, la Fédération des "Producteurs de Légumes de France".

La Fédération des « Producteurs de Légumes de France » constitue une association fédérant des syndicats agricoles. Cette Fédération est principalement constituée entre les Fédérations départementales de syndicats maraîchers et producteurs de légumes, les Sections spécialisées des FDSEA, les Syndicats Maraîchers et producteurs de légumes à vocation départementale.

Les Producteurs de Légumes de France sont affiliés à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

La Fédération a essentiellement pour objet de représenter les producteurs de légumes et de défendre leurs intérêts sur le plan national, européen et international, et ce, dans l'intérêt des consommateurs, par la valorisation des hommes et des entreprises dans le respect de leur différence.

Depuis plusieurs années, Légumes de France organise deux manifestations simultanées : le Congrès professionnel et les Légumes dans la Ville. En organisant le 54^{ème} Congrès national ainsi que la 13^{ème} manifestation « Les Légumes dans la Ville » à Bordeaux, la fédération des Producteurs de Légumes de France souhaite participer à la valorisation de l'activité agricole et maraîchère de la Gironde.

Le Congrès s'adresse aux professionnels, en leur proposant des conférences, des tables rondes et des ateliers techniques qui ont pour but de leur présenter des outils nouveaux.

En parallèle, la manifestation « Les Légumes dans la Ville », a pour objectif de fédérer les maraîchers de la Gironde autour d'un événement qui valorise leurs produits auprès du grand public. Elle répond aussi à la demande des consommateurs de légumes de proximité, et ainsi promeut le maraîchage local.

Objectif et programme des manifestations – Congrès et « Les Légumes dans la Ville »

- ✓ Le congrès national des producteurs de légumes aura lieu du 30 novembre au 2 décembre 2010 au parc des Expositions de Bordeaux. Il propose différentes activités :
 - des ateliers techniques afin de partager des analyses entre producteurs et construire des propositions d'actions,
 - des tables rondes permettant de débattre sur ces analyses et ces propositions avec des responsables politiques, avec l'éclairage de grands témoins et d'experts,
 - des visites techniques et touristiques dans la région.

- ✓ La manifestation « Les Légumes dans la Ville » aura lieu du 27 novembre au 30 novembre 2010. Elle est plus axée sur la sensibilisation du grand public à travers de nombreux ateliers :
 - éducation par les sens : reconnaissance sensorielle des différents légumes (toucher, odorat, goût),
 - cuisine avec démonstration et dégustation de préparations à base de légumes,
 - santé : expliquant les bienfaits de la consommation de légumes,
 - métiers de la production de légumes et les formations permettant d'y accéder,
 - artistiques : exposition de photos et de peintures de légumes, sculptures de légumes,
 - jazz de légumes (à destination des enfants) : conteur jouant avec des instruments de musique taillés dans des légumes.

Budget prévisionnel des manifestations - Congrès et « Les Légumes dans la Ville »

Le coût des deux manifestations s'élève à 187.350 €

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 25.000 €.

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de valorisation de l'agriculture périurbaine de la Communauté et de l'axe 8 de sa politique Nature : « Oeuvrer pour l'agriculture urbaine ».

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Congrès	61.950,00	Subventions nationales	33.500,00
	€		€
Salles congrès		Subventions	125.650,00
Tables rondes et débats	8.000,00 €	institutionnelles	€
Documents de communication	8.200,00 €	Communauté urbaine de Bordeaux	25.000,00 €
	11.250,00		15.000,00
Restauration	€	Ville de Bordeaux	€
	27.000,00		
Soirée de gala	€	Conseil général	8.000,00 €
			50.000,00
Autres postes	7.500,00 €	Conseil régional	€
Les Légumes dans la Ville	47.200,00		27.650,00
	€	Autres	€
	15.000,00		
Equipement	€	Marques et fournisseurs	18.500,00
Animation et communication	16.200,00 €		€
	€		
	15.000,00	Contreparties congressistes	10.000,00
Pyramide	€		€
Autre	1.000,00 €		
	18.500,00		
Autres	€		
	60.000,00		
Frais de personnels	€		
TOTAL DEPENSES	187.650,00	TOTAL RECETTES	187.650,00
	€		€

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera, afin de soutenir des manifestations nature de portée intercommunautaire, sous forme d'une subvention exceptionnelle de 25.000 € aux conditions fixées par la convention jointe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la délibération communautaire n° 2009/0687 du 6 novembre 2009 validant l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que la Communauté Urbaine de Bordeaux soutient la promotion d'une agriculture de proximité et le maintien des zones de maraîchage sur son territoire.

Que le « Congrès des producteurs de légumes » et la manifestation « Légumes dans la Ville » contribuent à la réalisation de cet objectif en apportant une valorisation de l'activité maraîchère, en sensibilisant le grand public au maintien d'une agriculture urbaine et en promouvant les circuits courts de distribution.

DECIDE :

Article 1 :

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 25.000,00 € HT est attribuée à la fédération des Producteurs de Légumes de France pour l'organisation du « Congrès des Producteurs de Légumes » et de la manifestation "Légumes dans la Ville ».

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2010 en section de fonctionnement pour la somme de 25 000,00 €, chapitre 67, compte 6745, fonction 8330, CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 14 DÉCEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2010</p>

M. SERGE LAMAISON